

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Question écrite n° 4  
**Titre :** Eclairage des chemins et déneigement sur les successions de servitudes privées  
**Initiant-e(-s) :** Vincent Brayer Laisser vide

---

Quels sont les recours pour les habitants de chemin privé concernant les clairages et le déneigement ?

Dans le cadre de la création de certains chemins liée à des servitudes privées mises bout à bout sur des parcelles privées, il est de la responsabilité des propriétaires d'illuminer et de déneiger la chaussée de façon idoine. Pourtant, nombreux sont les chemins privés à être trop peu, mal ou pas éclairé ou déneigé. En effet, bien souvent les propriétaires se renvoient la balle et rien n'est concrètement pour les habitant-e-s sur le terrain.

Dès lors, quels sont les recours pour les habitant-e-s de ces chemins - bien souvent locataires - pour obtenir gain de cause et ainsi améliorer la sécurité de leur environnement proche ?

Conclusions :

[Cliquez ici pour saisir les questions](#)

---

Lausanne, le 18 janvier 2022

Laisser vide

Signataire(s) :

Laisser vide

----- 